

The Bolton News

Plus d'alerte santé sur les mobiles

By **Rob Devey** 06 09 2007

Les adversaires des antennes relais de téléphone mobiles ont accusé les responsables du Conseil Municipal de double langage après que le personnel de l'hôtel de ville (*ndlr : employés municipaux*) a reçu comme recommandations de réduire l'emploi de leurs téléphones mobiles pendant le travail.

La nouvelle politique du **Conseil municipal de Bolton** concernant les téléphones portables recommande au personnel communal de réduire au minimum l'utilisation de leurs téléphones mobiles et de passer des appels aussi courts que possible parce que les risques sanitaires encourus ne sont pas entièrement connus.

C'est environ 4.000 employés de la commune qui sont concernés sur un total de 13.500 qui utilisent pour leur travail un téléphone mobile. Cette nouvelle politique les invite à employer un téléphone filaire ou une correspondance par email et surtout de maintenir leurs doigts loin de l'antenne de leur téléphone mobile.

(*ndlr de next-up* : C'est à cet endroit que **le lobe d'irradiation omnidirectionnel** est le plus puissant, **il nécessite une zone de sécurité d'environ 23 mm**. Non seulement cet endroit n'est pas matérialisé sur le portable (faute majeure), mais les fabricants afin de rendre plus "ludique" et banal ont remplacé l'antenne extérieure par une antenne réceptrice/émettrice intégrée ce qui ne permet plus au grand public de localiser la zone de sécurité du mobile sans appareil de contrôle).

Les militants qui ont lutté souvent dans des batailles perdues contre les antennes relais près de leurs maisons, ont accusé le Conseil Municipal d'hypocrisie.

Joseph Crook, vice-président du gouverneur à l'école primaire religieuse près de la route à Smithills, a été impuissant pour arrêter les mêmes Conseillers Municipaux qui ont approuvé les plans pour un pylône de 15 mètres à moins de 200 mètres de l'école.

Pareillement, les antenne relais d'O2 (*ndlr : opérateur UK*) à la jonction de la Moss Bank et de la route du Capitaine Clough ont-elles aussi été approuvées après que le comité de la planification du Conseil Municipal a déclaré que "ses mains avaient été attachées" parce que ces antennes relais étaient conformes en émission à la réglementation en vigueur.

M. Crook a déclaré : « Ils reconnaissent pratiquement que chez eux ils pourraient avoir un problème, mais ils acceptent que les enfants soient plus en danger en approuvant toujours plus d'antennes relais près des écoles. »

Il accuse le Conseil Municipal de double langage, qui par cette action veut simplement se protéger contre de futures actions judiciaires si les employés communaux devenaient malades après avoir utilisé un mobile. « Peut-être qu'ils ne veulent pas aussi inquiéter le grand public » a-t-il rajouté.

Le porte-parole Cllr Andy Morgan du groupe santé des conservateurs, qui s'est opposé à la délivrance d'autorisations de nouveaux sites d'antennes relais au cours des réunions de planification, a dit : « Je suis d'accord avec la position de cette politique.

« Mais elle fait volte-face au Conseil Municipal de planification qui indique que nous devons être d'accord sur les implantations des sites d'antennes relais, mais à contrario, nous pratiquons pour nous la politique inverse en objectant des arguments relatifs à la santé.

« Nous ne pouvons pas avoir une politique de prévention pour la santé afin de protéger les employés municipaux et parallèlement par doute, commettre une négligence au sujet de l'impact sur la santé quand elle est destinée au grand public lors des demandes d'installation des sites d'antennes relais. »

Sylvia Wright, la porte-parole pour la santé de l'ONG Mast Sanity a déclaré que cette politique était une étape dans la bonne direction, mais elle a rajouté : « Le conseil Municipal devrait appliquer cette démarche aux demandes d'installations des sites d'antennes relais. »

Un porte-parole du conseil municipal a dit que le conseil a adopté une approche prudente avec cette politique concernant les portables en se référant aux recommandations du directeur de salubrité et de la sûreté.

Néanmoins , le gouvernement empêche les Conseils Municipaux de prendre des arrêtés de salubrité et de sûreté publique impliquant les antennes relais car ceux-ci sont issus des seuls critères provenant de l'ICNIRP (International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection).